RADAR

ASSOCIATION
DES DÉTAILLANTS
EN ALIMENTATION
DU QUÉBEC

Octobre-Novembre
Décembre 2016

Frais de carte de crédit : Le temps presse!

Bien que nous saluons l'initiative du gouvernement fédéral consistant à lancer une analyse du système de paiement, nous espérons que cette annonce ne tardera pas trop à se matérialiser.

Détails en pages 2 et 6

PRODUITS DU QUÉBEC

L'identification est cruciale!
P.7

TABAC

Aucune période transitoire n'est prévue!
P.9

RÉCUPÉRATION DES CRM

Un problème majeur!
P.10

POINT DE VUE

CARTE DE CRÉDIT : DONNONS LA CHANCE AU COUREUR

Les mois derniers ont été plutôt occupés à l'ADA! Comme plusieurs d'entre vous le savez, nous avons fait campagne sur le terrain afin de solliciter des rencontres entre détaillants et députés fédéraux. Vous vous doutez bien que ce n'était pas pour leur parler de la météo. Les rencontres servaient plutôt à sensibiliser les élus sur les frais abusifs que nous payons pour accepter les cartes de crédit ainsi que sur l'importance d'appuyer le projet de loi C-236 de la députée Linda Lapointe.

Grâce à la collaboration de détaillants des quatre coins du Québec, notre démarche a connu un succès remarqué à Ottawa : 71 députés sur 78 ont été sensibilisés! Signe que ces rencontres étaient nécessaires, quasiment tous les députés étaient au courant du dossier, mais ils tombaient tous de leur chaise en apprenant l'ampleur du montant que l'on paye. Avez-vous déjà fait l'exercice de vérifier combien vous payez? Sinon, faites-le, vous n'en reviendrez pas!

Une collègue l'a fait récemment. Elle s'est même prêtée au jeu des prédictions allant jusqu'à calculer les frais qu'elle devra payer si les taux de Visa et de MasterCard ainsi que ses ventes restaient les mêmes. Résultat, en 2020 elle paierait plus de 229 000 $ uniquement pour accepter les paiements par carte de crédit! Il faut en vendre de la « cacanne » pour payer une facture aussi salée! Sans oublier tous les autres frais que nous payons (loyer, électricité, salaire, etc.)

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont mis l'épaule à la roue cet été. Cependant, la partie n'est pas terminée et nous devons continuer de mettre de la pression sur nos élus. Récemment, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'intention du gouvernement de réaliser sa propre analyse du système de paiement canadien. Je trouve que c'est une bonne idée, mais disons que je ne dormirai pas sur mes deux oreilles tant que les détails de cette annonce ne seront pas connus.

Est-ce que le gouvernement est sérieux dans sa démarche ou est-ce une autre méthode pour gagner du temps? Pour l'instant, je préfère donner la chance au coureur.

Inscrivez-vous à notre congrès

En terminant, je vous rappelle qu'il est temps de vous inscrire pour assister à notre 61e congrès annuel qui aura lieu les 11, 12 et 13 novembre 2016. Chaque année, vous êtes nombreux à venir profiter de ce moment pour faire le point sur les récents développements dans l'industrie et, surtout, pour faire le plein d'énergie en prévision de la période des Fêtes.

J'espère que vous serez présents en grand nombre.

Daniel Choquette
Président

AVONS-NOUS RÉELLEMENT UN MINISTRE DE L'AGRICULTURE?

Bien que nous ayons annoncé en grande pompe notre concours Les Aliments du Québec, dans mon panier! lors de notre dernière édition du RADAR – et en première page en plus – nous avons dû prendre une décision très difficile, et nous nous en excusons, à une semaine du début de cette belle aventure pour les raisons suivantes.

Premièrement, le nombre d'inscriptions n'était pas suffisant selon nos attentes. Deuxièmement, malgré le fait que nous sollicitions une aide du MAPAQ depuis février dernier, nous n'avions pas encore de confirmation indiquant que notre demande serait acceptée. Malgré que nous l'ayons invité, il faut se rappeler que lors de notre dernier congrès, le ministre Paradis ne s'est pas présenté et là où le bât blesse encore plus, c'est qu'il n'a pas daigné désigner quelqu'un pour le remplacer afin d'honorer les grands gagnants de l'édition 2015 de notre concours.

L'attitude et l'intérêt du ministre Paradis envers notre industrie me laissent perplexe. Bien que nous ayons sollicité un entretien avec lui, jamais depuis sa nomination (avril 2014) en tant que ministre de l'Alimentation, il n'a daigné nous rencontrer. Et Dieu sait combien de dossiers nous avons à discuter avec lui.

Nous avons convoqué le ministre à une rencontre de l'industrie qui a eu lieu le 14 septembre dernier, afin de lui parler de l'urgence d'agir en ce qui concerne le futur de notre industrie. Cette rencontre, qui a été demandée par l'UPA, le CTAQ et l'ADA, réunissait autour d'une même table une quinzaine d'associations.

Plutôt que de venir s'asseoir avec nous, le ministre Paradis a décliné notre invitation et a donné une conférence de presse la semaine précédant notre événement. Merci, monsieur Paradis, pour cette belle collaboration. Celui-ci ne comprend pas l'urgence de nous accompagner et malgré le fait qu'il ne s'est pratiquement rien fait durant les deux dernières années, il positionne ses actions sur les deux prochaines années. Il devrait à tout le moins regarder ce qui se fait présentement en Ontario afin de voir comment ici au Québec nous prenons énormément de retard sur nos voisins.

Mais ce qui m'irrite encore plus, ce sont ses propos selon lesquels le consommateur n'est pas vraiment considéré à sa juste valeur par nous. Pourtant, il n'a qu'à regarder la progression constante de nos magasins. La séduction du consommateur et son bien-être sont au cœur de nos priorités, car notre but ultime est de bien le servir en lui offrant un service impeccable et en comblant ses besoins. Nous savons tous qu'un client satisfait revient toujours.

Monsieur le Ministre, il est plus que temps pour nous que vous soyez plus visible, plus disponible, afin que nous puissions partager avec vous nos différents dossiers. Nous sommes dans un gros paquebot et nous cherchons continuellement le capitaine. Nous avons très hâte que vous nous montriez votre intérêt pour notre secteur. Vous savez, nous sommes sous l'égide du MAPAQ et non pas sous le ministère du Tourisme.

Sommet Beaudry-Cadrin

Le 8 septembre dernier, j'ai eu la chance d'être invité comme conférencier au premier Sommet Beaudry-Cadrin. Le CSMOCA et l'ADA avaient ensemble 30 minutes, afin de se présenter. Bien que les organisateurs aient constaté qu'il nous aurait fallu au moins 1 heure avec tout ce que nous avions à communiquer aux détaillants présents, je pense que ceux-ci ont bien apprécié l'information que nous leur avons donnée. D'ailleurs, plusieurs détaillants ont grossi les rangs de l'ADA en devenant membres.

Je veux féliciter la famille Beaudry pour avoir osé mettre sur pied un tel sommet. Ce genre d'événement permet aux détaillants de sortir de leurs magasins, de recevoir de l'information pertinente mais, surtout, de fraterniser avec leurs confrères. Jacques, si jamais tu sollicites notre présence à la deuxième édition, j'espère que tu pourras influencer l'agenda en nous permettant plus de temps à partager avec tes clients car, comme tu le sais, nous avons énormément de dossiers importants à discuter avec eux.

Sur ce, j'anticipe de vous voir nombreux à notre congrès et merci à tous ceux et celles qui ont osé rencontrer leur député fédéral pour le dossier des cartes de crédit.

À bientôt, j'espère.

Florent Gravel
Président-directeur général

Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants en alimentation du Québec. Sa mission est de défendre et de représenter leurs intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Toute traduction, reproduction ou adaptation des textes, illustrations et photos par quelque procédé que ce soit du présent ouvrage, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Les opinions émises dans les articles publiés dans le RADAR n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Téléphone : (514) 982-0104 ‣ 1 (800) 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 ‣ info@adaq.qc.ca
2120, rue Sherbrooke Est, bureau 900,
Montréal (Québec) H2K 1C3

adaq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN : 1708-4776

RADAR

ÉDITEUR
Florent Gravel
info@adaq.qc.ca

COMITÉ DE RÉDACTION
Mathieu Fraser
mfraser@adaq.qc.ca
Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

DESIGN + DIRECTION ARTISTIQUE
Sylvain Toulouse
sylvaintoulouse.com

RÉVISION LINGUISTIQUE
Gabriel Doré
gabriel.dore@gmail.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF
Daniel Choquette
Président
André Forget
Vice-président
Michel Dépatie
Trésorier
Ginette Reid
Secrétaire

ADMINISTRATEURS
Dominic Arsenault
Jonathan Champagne
Marcel Clermont
Marc DeMontigny
Bruno Desrochers
Jasen Gaouette
Guillaume Laroche
Jean-François Marcoux
Michel Milot
Sophie Provencher

PERMANENCE DE L'ADA

Florent Gravel
Président-directeur général
Pierre-Alexandre Blouin
Vice-président, Affaires publiques
Ginette Desjardins
Adjointe au président-directeur général et coordonnatrice, section des membres-fournisseurs
Mathieu Fraser
Conseiller, Communications et affaires publiques
Iris Simard Tremblay
Adjointe aux communications
Élisa Gonzalez
Analyste, Affaires publiques
Louise Gravel
Directrice, Événements et base de données
Manon Dextras
Directrice, Finances et administration

SOMMAIRE

SECTION MEMBRES-FOURNISSEURS 5

SUIVI DE DOSSIERS

PAIEMENT

Carte de crédit : Des explications sont de mises 6

GAB illégaux : 10 entreprises accusées 6

AGROALIMENTAIRE

Identification des produits du Québec : Une priorité pour les détaillants 7

Étiquetage : La mention « meilleur avant » risque d'être obligatoire 7

Sommet sur l'alimentation du MAPAQ : Une 9e consultation depuis 2008! 8

Identification des OGM : Où en sommes-nous? 8

Taxe sur les boissons sucrées : L'idée refait encore surface 9

TABAC

Modification de l'avis de santé publique : Aucune période transitoire pour les détaillants 9

ALCOOL

Alcool du Qc : On attend le GO du gouvernement 10

ENVIRONNEMENT

Récupération des CRM : Un problème majeur! 10

MAIN-D'OEUVRE

Rappel : Êtes-vous obligé d'offrir un RVER à vos employés? 10

AQDFL : UN CONGRÈS DES PLUS RÉUSSIS ! 11

À LA MÉMOIRE DE 11

CONGRÈS ANNUEL DE L'ADA 14

CHRONIQUES

Patron d'hier ou leader d'aujourd'hui? 18

La main est plus rapide que l'œil! 19

PENSE-BÊTE : SACS DE PLASTIQUE 22

ACTUALITÉ DES TCAQ 23

224 accidents du travail se produisent
chaque jour au Québec.

Prenons ensemble les moyens
pour que moins de travailleurs se blessent.

parlersst.com

DC300-432 (2016-08)

**Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail**

CNESST

SMF

SECTION MEMBRES-FOURNISSEURS

ÊTES-VOUS PRÊTS?

Bonjour chers collègues,

La magnifique saison estivale étant terminée, vous avez certainement pris, comme moi, quelques journées et/ou semaines pour refaire le plein d'énergie et pour être prêts à affronter la période automnale avec force. Nous avons connu un été fabuleux et plusieurs fournisseurs qui dépendent de la température afin de connaître une bonne ou une mauvaise année doivent se réjouir de la clémence de Dame Nature.

Ceci dit, les prochains mois seront déterminants pour l'industrie en général. Les ventes au détail ne cessent de croître de mois en mois, mais un fait demeure : les consommateurs du Québec sont de plus en plus à la recherche de prix attrayants. Les plus récentes statistiques indiquent que plus d'un ménage sur trois au Québec vit de paye en paye, ce qui en dit long sur les habitudes de consommation des Québécois. Ultimement, ce sont tous les joueurs de l'industrie alimentaire qui sont sollicités afin d'offrir des produits attrayants, de qualité et, surtout, à bon marché.

Durant cette importante période de ventes, le 61e congrès annuel de l'Association des détaillants en alimentation nous permettra de prendre une pause de trois jours afin d'échanger sur différents sujets et enjeux qui touchent notre industrie. Cette année, nous introniserons une personnalité qui aura su marquer le Québec de par sa vision et son implication dans notre industrie et communauté. Je profite de l'occasion pour féliciter Jean-Marc Léger pour l'empire qu'il aura su ériger durant toutes ces années et surtout pour son rayonnement à l'échelle nord-américaine. Qui ne connait pas St-Hubert? Un joyau québécois qui a su faire rejaillir notre province avec tant de fierté. Il aura sans aucun doute su marquer notre histoire à sa façon!

En tant que fournisseur, ce congrès annuel est l'occasion idéale de retrouver des amis, d'échanger et de faire du réseautage avec les détaillants, les grossistes et les partenaires de l'industrie alimentaire. Il s'agit de l'une des rares occasions où tous sont réunis au même endroit, au même moment. À vous d'en profiter!

En tant que collègues fournisseurs, vous êtes indispensables à notre réussite et votre implication peut faire une différence significative sur les différents enjeux qui nous guettent. Plus nous serons nombreux à nous impliquer dans la SMF, plus nous pourrons résoudre ces enjeux qui nous touchent directement. Récemment, plusieurs enjeux importants tels que le transport et la gestion des produits périmés, pour ne nommer que ceux-ci, ont connu des développements importants grâce au comité SMF et celui de l'ADA.

Joignez-vous à l'Association et participez à cet événement mémorable qu'est le Congrès de l'ADA, les 11, 12 et 13 novembre prochain, au Fairmont Manoir Richelieu.

Marc Sauvageau
Président SMF

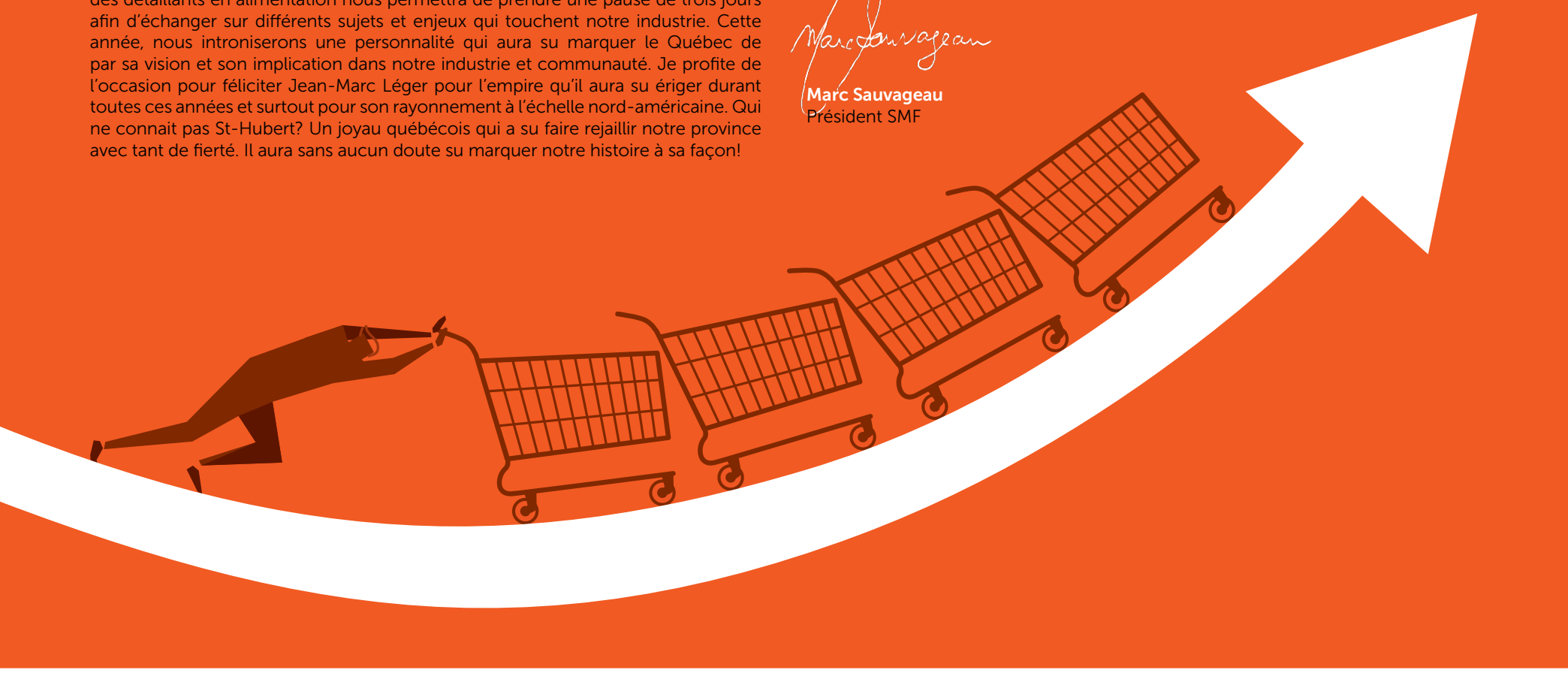

LA FORCE D'UN RÉSEAU

La section membres-fournisseurs (SMF) de l'ADA, c'est plus de 120 entreprises, petites et grandes, ayant décidé d'unir leur voix afin d'adresser les vrais enjeux de l'industrie. Œuvrant dans divers domaines, elles ont en commun d'offrir des services ou des produits aux détaillants en alimentation. Voici quelques-unes d'entre elles.

Pour consulter la liste complète des membres SMF ou pour en devenir membre, visitez : **www.adaq.qc.ca/membre-fournisseur**

SUIVI DE DOSSIERS

Cette section fait état de l'avancement des dossiers que nous menons. On y présente également l'actualité reliée au secteur du détail en alimentation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires ou encore pour nous transmettre des renseignements afin de mieux documenter nos dossiers.

PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT : DES EXPLICATIONS SONT DE MISES ▼

Récemment, le ministre des Finances du Canada a confirmé que Visa et MasterCard respectent leur engagement volontaire de maintenir un taux moyen de 1,5 %. Loin d'être une bonne nouvelle, cette annonce confirme que ce sont les plus petits détaillants qui financent les rabais accordés aux grands groupes. Du même coup, le ministre Morneau annonçait que le gouvernement allait effectuer une autre évaluation des frais imposés par les géants du crédit.

À l'ADA, nous voyons d'un bon œil le fait que le gouvernement lance sa propre évaluation des frais qui vous sont chargés pour accepter les paiements par carte de crédit. Il s'agit d'une de nos demandes de longue date dans ce dossier. Sans vouloir dénigrer la qualité du travail réalisé à la demande de Visa et MasterCard, il aurait été étonnant que les audits qu'elles ont commandés arrivent à une conclusion différente que celle présentée au ministre.

Nous espérons que le processus sera ouvert et qu'il permettra de faire la lumière sur les raisons qui justifient qu'un détaillant canadien doit payer cinq fois plus qu'un détaillant européen pour une transaction équivalente. En effet, malgré l'atteinte d'un taux moyen de 1,5 %, le Canada demeure un des endroits où accepter les paiements par carte de crédit coûte le plus cher au monde. Les taux sont plafonnés à 0,5 % en Australie et à 0,3 % dans les pays de l'Union européenne. Il est plus que temps que les géants du crédit, Visa et MasterCard, fournissent des explications crédibles justifiant cet écart considérable!

En terminant, nous tenons à vous remercier pour votre soutien dans ce dossier. Encore une fois, vous avez été nombreux à répondre à notre appel vous demandant de sensibiliser votre député fédéral sur cet enjeu. Au moment d'écrire ces lignes, il est encore trop tôt pour savoir si le projet de loi C-236 de la députée Linda Lapointe ira en 2e lecture. Rappelons que ce projet de loi propose de permettre au ministre des Finances du Canada de plafonner les frais de carte de crédit.

DONNÉES PROVENANT D'UN COMMERCE ALIMENTAIRE DU QUÉBEC ▼

Modes de paiements privilégiés

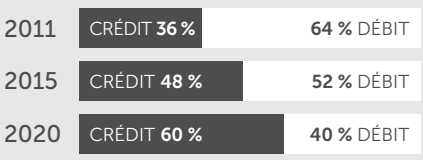

Frais annuels pour accepter les cartes de crédit

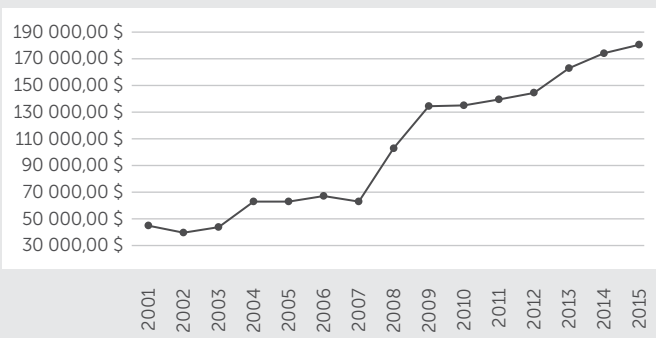

229 243 $

Total des frais payés en 2020, si la tendance se maintient.

GAB ILLÉGAUX : 10 ENTREPRISES ACCUSÉES ▼

Après avoir défrayé les manchettes pour son inaction, voilà que l'AMF est passée à l'action l'été dernier afin de remettre un peu d'ordre dans l'industrie des guichets automatiques bancaires privés (GAB). En effet, une dizaine d'entreprises de la région de Montréal ont été accusées d'exploiter illégalement des GAB (sans afficher la vignette obligatoire de l'AMF). Si elles sont reconnues coupables, les entreprises fautives s'exposent à une amende variant entre 15 000 $ et 200 000 $.

Enregistrez votre guichet

Si pour une raison ou une autre vous opérez un guichet qui n'est toujours pas dûment autorisé par l'AMF, il est temps de vous activer. Enregistrez votre guichet le plus rapidement possible en composant le numéro suivant : 1-877-525-0337.

AGROALIMENTAIRE

IDENTIFICATION DES PRODUITS DU QUÉBEC : UNE PRIORITÉ POUR LES DÉTAILLANTS ▾

Au mois d'août dernier, le ministre du MAPAQ (Pierre Paradis) a fait preuve d'une grande maladresse en abolissant intégralement le Règlement sur les fruits et légumes frais. Comme plusieurs acteurs touchés par cette décision, l'ADA a appris via les médias que l'identification des produits du Québec ne serait plus obligatoire.

L'identification et la mise en marché des produits locaux sont une priorité pour les détaillants en alimentation du Québec. Depuis plusieurs années, nous travaillons de concert avec les producteurs locaux pour que nos clients puissent découvrir facilement les nombreux produits d'ici dans nos magasins. Résultat, ils sont de plus en plus nombreux à rechercher et à se procurer les produits du Québec offerts dans nos commerces. L'identification de la provenance est un des éléments cruciaux de la mise en marché des produits d'ici. Il faut continuer de sensibiliser les clients sur la provenance des produits qu'ils consomment et, en ce sens, le retrait de l'obligation d'identifier les produits du Québec allait à contresens de tout le travail accompli ces dernières années.

Bien que l'intention du ministre fut noble – faciliter la mise en marché des fruits et légumes moches –, la décision d'abolir purement et simplement le Règlement témoigne d'une mauvaise compréhension de notre secteur d'activité. Au-delà de la confusion qu'a créée la tergiversation du ministre auprès des détaillants et des consommateurs, nous sommes inquiets que personne au MAPAQ n'ait réalisé les répercussions pouvant découler du retrait de l'obligation d'identifier les produits du Québec en épicerie. Nous espérons que les gens concernés tireront des leçons de cet épisode déplorable.

ÉTIQUETAGE : LA MENTION « MEILLEUR AVANT » RISQUE D'ÊTRE OBLIGATOIRE ▾

Si rien ne change, vous pourriez être obligés d'indiquer une date de péremption sur les produits préemballés dont la durée de conservation est de 90 jours et moins. En effet, l'avis de modification au Règlement sur les aliments a été publié en juin dernier et les organisations souhaitant se prononcer sur le sujet avaient 45 jours pour faire part de leurs commentaires.

Au moment d'écrire ces lignes, le MAPAQ terminait l'analyse des réactions et évaluait la possibilité de modifier le projet de règlement. Évidemment, l'ADA fait partie des organisations ayant réagit. Voici donc un résumé des principaux éléments que nous avons soulevés.

Une situation loin d'être catastrophique

Nous avons informé le gouvernement que nous ne nous opposons pas nécessairement à l'ajout d'une date de « meilleur avant » sur certains produits. D'ailleurs, des détaillants le font déjà sur une base volontaire. Par contre, nous ne voyons pas la nécessité d'introduire cette pratique de façon systématique à l'ensemble des points de vente du Québec. La situation est loin d'être catastrophique, il n'y a pas de crise sanitaire récente ou d'augmentation significative des cas de toxi-infections alimentaires justifiant une telle mesure.

Certains médias ont fait un parallèle avec le cas rapporté par une émission de Radio-Canada portant sur la falsification de dates d'emballage de viandes dans un supermarché en 2014. Ces amalgames ne tiennent pas du tout la route puisque d'aucune façon les modifications proposées par ce projet de loi ne peuvent empêcher ces gestes foncièrement malintentionnés. Changer la date d'origine d'un produit est déjà illégal au Québec et est passible de différentes sanctions.

Un risque d'accentuer le gaspillage

Nous avons également soulevé le fait que la modification règlementaire proposée nous semble incompatible avec un des objectifs du Plan d'action de développement durable du MAPAQ. D'un côté, on souhaite sensibiliser les consommateurs et les établissements alimentaires au gaspillage et de l'autre, on vient imposer l'apposition de dates de « meilleur avant » sur davantage de produits qui vont accentuer le doute dans la tête du consommateur sur la consommation de produits possiblement toujours conformes et propres à la consommation.

Les consommateurs canadiens sont déjà responsables de 51 % des pertes alimentaires totales, alors que pour les différents acteurs entourant le secteur du détail alimentaire ce n'est que 11 %. Bref, il se fait beaucoup de gaspillage alimentaire dans les différents foyers du Québec. Parmi les causes possibles, mentionnons le fait que bien des consommateurs préfèrent jeter plutôt que de consommer un produit dont la date de « meilleur avant » est atteinte dans leur frigo. Pourtant, bon nombre de produits dont cette date est dépassée peuvent être consommés sans risque s'ils ont été conservés correctement (chaîne de froid, emballage hermétique, etc.)

En modifiant le Règlement sur les aliments, il y aura plus de produits affichant une date de péremption et on peut donc supposer que les consommateurs jetteront encore plus de produits toujours comestibles à la poubelle.

Des balises qui favorisent les produits industriels

Les modèles d'affaires des détaillants ne sont pas tous les mêmes et des produits industriels usinés concurrencent aujourd'hui les produits frais préparés par nos bouchers et vendus chez les détaillants propriétaires du Québec. La nouvelle mouture du Règlement sur les aliments confère un avantage de taille aux produits usinés. En effet, ils bénéficieront de dates de « meilleur avant » beaucoup plus longues, en plus d'être exemptés d'identifier la date d'emballage puisque soumis à la réglementation fédérale.

Aucune simplification de l'inspection

La modification proposée ne confère aucun avantage pour les services d'inspection (CQIASA et Ville de Montréal) dans l'apposition obligatoire de date de « meilleur avant », au contraire cela risque de se compliquer. Malgré les recommandations gouvernementales (notamment le Thermoguide du MAPAQ), il n'existe pas de formule exacte pour évaluer la durée de conservation d'un produit, c'est la prérogative du fabricant. Un détaillant pourrait définir que son produit est propre à la consommation (« meilleur avant ») pour 2-3-4-X jours selon son gré, à condition que son produit demeure conforme aux normes. Les inspecteurs risquent d'avoir une charge de travail additionnelle puisque rien ne garantit que tous les détaillants se donneront les mêmes méthodes de travail.

En terminant, mentionnons qu'aucune date de mise en application n'est prévue et qu'il est toujours impossible de savoir si le gouvernement modifiera substantiellement le Règlement au moment de l'implanter.

AGROALIMENTAIRE

SOMMET SUR L'ALIMENTATION DU MAPAQ : UNE 9e CONSULTATION DEPUIS 2008! ▼

Le ministre du MAPAQ, Pierre Paradis, a finalement fait connaître la démarche entourant le Sommet sur l'alimentation, qui mènera à l'élaboration de la future Politique bioalimentaire du Québec au printemps 2018. À l'ADA, nous partageons la volonté du ministre de doter le Québec d'une politique bioalimentaire. Toutefois, nous déplorons que le gouvernement convoque une grande messe (pour une neuvième fois en huit ans) qui s'échelonnera sur plus d'un an, alors que les enjeux sont connus et que les consommateurs attendent des gestes concrets.

La première consultation aura lieu en octobre 2016 et portera sur les attentes des consommateurs. Suivra, en février 2017, une deuxième rencontre réunissant les transformateurs, les distributeurs et les restaurateurs. Puis, en mai 2017, ce sera au tour des entrepreneurs agricoles et des pêcheurs. Résultat, la nouvelle Politique bioalimentaire du Québec ne sera pas dévoilée avant le printemps 2018 c'est-à-dire, fort probablement, durant la prochaine campagne électorale. Malheureusement, si le passé est garant du futur, la nouvelle Politique bioalimentaire du Québec risque, elle aussi, d'être tablettée.

Une industrie qui s'active!

Consciente de l'ampleur des défis et des attentes élevées des consommateurs, l'industrie agroalimentaire a décidé de prendre les devants et d'organiser un sommet préparatoire permettant de dégager des consensus et de guider le gouvernement du Québec dans ses choix.

L'événement a eu lieu le 14 septembre, sous le thème « Nourrir l'économie du Québec ». Pour l'occasion, une quinzaine d'organisations, représentant les différents secteurs d'activités de l'industrie agroalimentaire, s'était donnée rendez-vous à La Prairie. Les objectifs derrière une telle démarche étaient les suivants :

- Jeter les bases de la future stratégie agroalimentaire du Québec.
- Identifier les points de convergence entre les attentes des différents maillons de la chaîne bioalimentaire.
- Proposer des mesures permettant au secteur de se développer, de demeurer compétitif et de contribuer activement à la croissance économique du Québec, tout en répondant aux attentes sociétales.

Évidemment, l'ADA était l'un des intervenants de ce sommet. Avec notre participation, nous souhaitions notamment sensibiliser les acteurs de l'industrie concernant le rôle clé que jouent les détaillants en alimentation dans leurs différentes communautés. Les détaillants emploient près de 127 000 personnes et, plus souvent qu'autrement, l'épicier est le plus grand employeur de sa localité. Nous avons également fait part des défis colossaux des prochaines années afin de répondre aux besoins des consommateurs qui sont en constante évolution.

Priorités de l'ADA par rapport à l'industrie agroalimentaire

1. Soutenir avec vigueur la promotion et l'identification de nos aliments du Québec, des appellations réservées et des termes valorisants d'ici pour faciliter le geste d'achat des Québécois.
2. Accroître la compétitivité de nos producteurs et transformateurs alimentaires en soutenant l'innovation et l'adoption de pratiques de fabrication qui répondent aux attentes des consommateurs.
3. Préserver le modèle d'affaires des détaillants propriétaires en protégeant les dispositions qui les définissent, notamment le respect de la primauté des opérations alimentaires pour la vente d'alcool.
4. Valoriser le détail alimentaire et ses différentes professions. Bien sûr pour faciliter le recrutement, mais plus encore pour développer les compétences et l'expertise de notre main-d'œuvre au bénéfice des entreprises individuelles, mais aussi de toute l'industrie.
5. Assurer une meilleure coordi–nation des enjeux entre les ministères et les différentes directions de ceux-ci. Il n'est pas normal qu'on légifère sur le secteur agroalimentaire sans au préalable consulter ses experts.

IDENTIFICATION DES OGM : OÙ EN SOMMES-NOUS? ▼

Au Vermont, la Loi concernant l'étiquetage des aliments issus du génie génétique a finalement été adoptée le 1er juillet dernier. Peu après, le président Obama autorisait la mise en application d'une loi fédérale portant sur l'identification des OGM aux États-Unis. Au Québec, le dossier est encore à l'étude, mais il risque de rebondir durant la prochaine session parlementaire.

Le ministre du MAPAQ, Pierre Paradis, a participé aux célébrations entourant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au Vermont. Il a profité de l'occasion pour s'informer sur le processus entourant l'adoption d'une telle loi ainsi que sur les embûches rencontrées durant sa mise en application.

Nous saluons cette initiative du ministre. Comme nous l'écrivions dans le dernier RADAR, si Québec souhaite aller de l'avant avec l'identification des OGM, nous espérons que les législateurs ne feront pas que s'inspirer du texte de loi, mais aussi de l'expérience terrain vécue au Vermont. Nous attendons avec impatience d'avoir plus de détails sur les enlignements du MAPAQ dans ce dossier puisque, comme on dit, le diable est dans les détails!

TAXE SUR LES BOISSONS SUCRÉES : L'IDÉE REFAIT ENCORE SURFACE ▼

Le gouvernement fédéral jongle une fois de plus avec l'idée d'imposer une surtaxe aux boissons sucrées. Selon les informations dont nous disposons, la mesure ferait partie des sujets sur lesquels les gens du ministère des Finances souhaitent entendre les intervenants lors des consultations prébudgétaires qui ont lieu cet automne.

À l'ADA, nous espérons que le gouvernement résistera à la tentation d'utiliser une surtaxe sur les boissons sucrées afin de lever des fonds. En effet, nous comprenons qu'il peut être extrêmement tentant pour un gouvernement d'implanter une mesure générant près de 1,8 milliard $ par année. Ce chiffre est basé sur les calculs de la Fondation des maladies du cœur qui propose d'implanter une taxe d'accise de 5 % par 100 millilitres de boissons sucrées vendus, prélevée auprès des fabricants. Bien que les promoteurs d'une telle mesure soutiennent que les revenus générés serviront à financer des initiatives faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, permettez-nous d'en douter. Les exemples de mauvaise gestion des fonds recueillis par des mesures de taxations similaires sont nombreux. Le dernier en liste est justement celui du Fond vert au Québec. Qui plus est, les boissons sucrées sont déjà taxées (TPS et TVQ) contrairement à d'autres types de breuvages comme le lait. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement d'utiliser ces fonds pour promouvoir de saines habitudes alimentaires?

Nous croyons qu'une telle mesure aura peu d'impact sur le problème initial (c.-à-d. les mauvaises habitudes alimentaires). Bien des consommateurs risquent de diminuer leur consommation d'aliments sains pour compenser la hausse du coût d'achat de leur boisson sucrée préférée. Certains experts de la santé tissent un lien avec les hausses de taxes pour les produits du tabac. Dans ce cas, les gains en matière de santé publique risquent d'être minimes voire inexistants. Bref, l'État devrait plutôt se concentrer sur la promotion de saines habitudes de consommation.

Rappelons que, dans le cadre de la préparation du premier budget fédéral du gouvernement Trudeau, le cabinet du ministre des Finances avait demandé une analyse interne sur les effets d'une éventuelle taxe sur les boissons sucrées. L'analyse avait été complétée en mars, mais la mesure ne s'était pas retrouvée dans le budget. Espérons qu'une fois de plus le gouvernement résistera à l'idée d'imposer un fardeau additionnel aux consommateurs tout en n'ayant aucune garantie que les résultats à moyen et à long terme seront ceux escomptés.

TABAC

MODIFICATION DE L'AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE : AUCUNE PÉRIODE TRANSITOIRE POUR LES DÉTAILLANTS! ▼

En 2015, le gouvernement a décidé d'apporter de nombreuses modifications à la Loi sur le Tabac qui s'appelle maintenant la Loi concernant la lutte au tabagisme. Parmi celles-ci figure une mesure visant à augmenter la taille de la mise en garde sur les paquets de cigarettes. Nous avons alerté le gouvernement puisque les modalités de l'entrée en vigueur de cette mesure risquent de créer des problèmes aux détaillants, tant sur le plan financier, logistique que sur le plan de la sécurité.

L'ADA demande au gouvernement que les détaillants puissent bénéficier d'une période de trois mois à compter du 26 novembre 2016, pendant laquelle ils pourront écouler leur inventaire sans recevoir d'amende de la part des inspecteurs du MSSS.

En effet, contrairement à la mesure visant à interdire la vente de produits aromatisés, celle visant à augmenter la taille de l'avis de santé publique sur les paquets de cigarettes ne comporte aucune période transitoire durant laquelle les détaillants ont l'occasion d'écouler leur inventaire.

La vente des produits déjà en inventaire sera interdite dès le 26 novembre 2016. Cela implique la destruction des paquets de cigarettes non conformes et représenterait des pertes de millions de dollars pour les commerçants québécois. De plus, l'entreposage intérimaire de ces paquets en attendant leur destruction pourrait attirer des voleurs ou des criminels, ce qui soulève un enjeu de sécurité pour les détaillants.

Les nouvelles normes en matière d'emballage présupposent que l'emballage d'environ 200 produits devra être modifié. Cela représente les deux tiers de l'inventaire des détaillants. Vous disposerez vraisemblablement que d'une seule journée afin de former vos employés, de modifier votre planogramme et de placer les nouveaux produits. Cela imposera une lourde charge de travail supplémentaire. Nous attendons toujours une réponse du gouvernement. Surveillez vos courriels afin d'être informés des développements.

Nouvelles mesures de la Loi concernant la lutte au tabagisme

Interdiction ayant débuté le 26 août 2016

Interdiction de vendre des produits du tabac comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac.

Interdictions qui commenceront le 26 novembre 2016

Interdiction de fumer dans un rayon de 9 mètres :

- de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvrent,
- de prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.

Interdiction aux fabricants et aux distributeurs d'offrir aux détaillants des ristournes, des gratifications ou d'autres avantages liés à la vente de tabac.

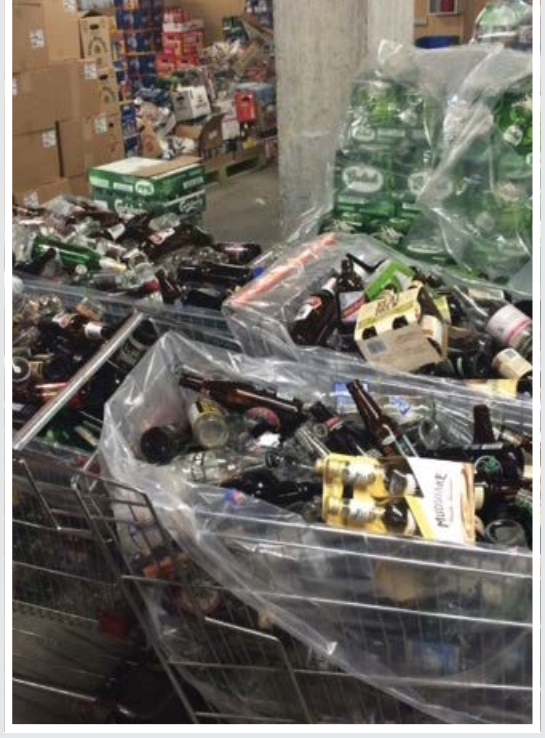

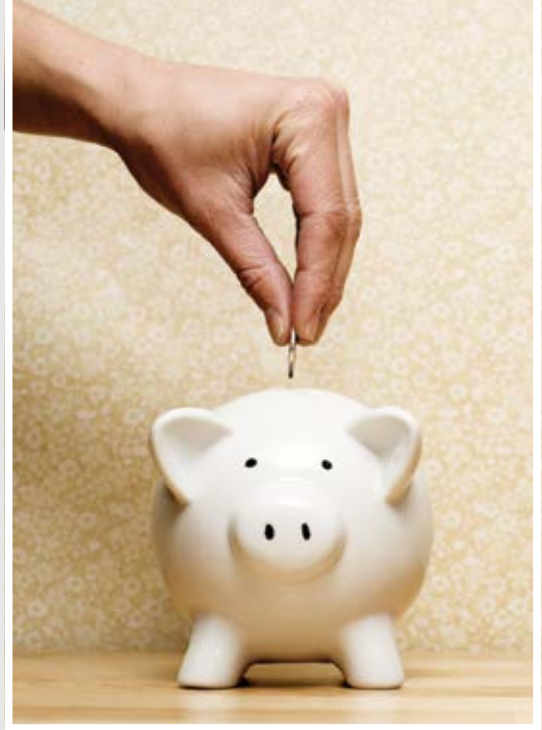

ALCOOL

ALCOOL DU TERROIRS QUÉBÉCOIS : TOUJOURS EN ATTENTE ▼

À moins que vous ayez reçu un courriel de notre part affirmant le contraire, il vous est toujours impossible d'offrir à vos consommateurs les alcools du terroir québécois dans votre commerce. En effet, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'avait toujours pas adopté les quelques règlements nécessaires à l'application de la nouvelle loi (p. ex. Règlement définissant quel est le taux d'alcool permis dans les produits vendus en épicerie). Bref, malgré les demandes répétées de vos clients, vous devez encore patienter quelque temps avant de passer votre commande d'alcool du Québec.

ENVIRONNEMENT

RÉCUPÉRATION DES CRM : UN PROBLÈME MAJEUR! ▼

Le phénomène a débuté tranquillement mais, de toute évidence (à l'image du succès des microbrasseurs), il prend de l'ampleur. Les détaillants sont de plus en plus nombreux à nous contacter afin de nous faire part des problèmes qu'ils éprouvent avec la récupération des contenants à remplissage multiple (CRM). Conscients des répercussions négatives qu'a cette situation sur vos opérations, nous avons entrepris des démarches afin d'identifier et de résoudre ces problématiques.

Dans un premier temps, nous avons pris contact avec l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) afin de bien comprendre et de trouver une solution pérenne à cette situation. Lors de nos discussions, nous avons convenu que les détaillants sont frustrés par les lacunes, voire l'absence de récupération de certains brasseurs, la multiplicité de formats et de niveaux de la valeur de la consigne. De leur côté, les brasseurs qui s'efforcent de reprendre leurs contenants subissent de la pression de leurs partenaires d'affaires pour récupérer également ceux des récalcitrants, ce qu'ils ne peuvent évidemment pas faire. Ils sont également contraints à éliminer beaucoup de contenants qu'ils ne peuvent réutiliser puisque non conformes.

À partir de là, nous avons identifié le processus d'accréditation des CRM comme étant l'un des facteurs déclencheurs potentiels des problématiques vécues sur le terrain. Ce faisant, nous avons rédigé une lettre conjointe (ADA-AMBQ) demandant à Recyc-Québec d'adresser cette situation. Nous vous tiendrons informés des développements.

MAIN-D'OEUVRE

RAPPEL : ÊTES-VOUS OBLIGÉS D'OFFRIR UN RVER À VOS EMPLOYÉS? ▼

Les entreprises ayant 20 employés et plus ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour mettre en place une forme d'épargne-retraite perçue à même les salaires. Il peut s'agir d'un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un Régime de pension agréé (RPA) ou d'un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou d'un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

Déductible d'impôt

Nous désirons vous rappeler que, en tant qu'employeur, vous n'êtes pas tenus de cotiser au RVER de vos employés. Toutefois, si vous choisissez de le faire, sachez que vos cotisations seront déductibles d'impôt fédéral et provincial.

Passible d'une amende

Les entreprises qui omettent de s'acquitter de leur responsabilité seront passibles d'une amende variant entre 500 $ et 10 000 $. La surveillance des employeurs sera effectuée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Pour ce faire, la CNESST recueillera les plaintes des employés.

Entreprises visées par la loi
31 décembre 2016 : entreprises ayant 20 employés ou plus (à leur service le 30 juin 2016)
31 décembre 2017 : entreprises ayant 10 à 19 employés (à leur service le 30 juin 2017)
À la date déterminée par le gouvernement : Entreprises ayant 5 à 9 employés (à leur service le 30 juin 2017)

De gauche à droite : Roland Lafond (président AQDFL 2016-2017), Stephan Schmekel (président AQDFL 2015-2016), Sophie Perrault (PDG AQDFL), Michel Levac (président Bellmont Powell), Peter Fogarty (propriétaire Metro Fogarty) et Florent Gravel (PDG ADA).

AQDFL : UN CONGRÈS DES PLUS RÉUSSIS !

Du 18 au 20 août dernier avait lieu le 69e congrès annuel de l'Association Québécoise de la Distribution de Fruits et Légumes (AQDFL). Nous tenons à souligner l'excellent travail de toute l'équipe ayant contribué à ce succès! Nous tenons également à féliciter M. Michel Levac, président de Bellmont Powell (membre-fournisseur de l'ADA), a qui l'AQDFL a rendu les grands hommages durant la soirée du samedi.

À LA MÉMOIRE DE

L'ADA désire transmettre ses condoléances aux familles, aux proches et aux amis de ces personnes décédées.

ROLAND BELLEMARE
1921 - 2016

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Roland Bellemare, à Brossard, le 21 juin 2016, à l'âge de 94 ans. Il était l'époux de Madame Claire Lamontagne. Dans les années 1950, M. Bellemare a acquis et bâti des magasins sous la bannière Richelieu; puis il a fondé Les Marchés Bellemare. Les magasins Metro actuels, situés à St-Hubert, à Verdun et à Brossard, sont maintenant dirigés par son fils, Robert. Dans les années 1970, M. Bellemare a été actif au sein de la direction des Épiceries Richelieu, de Bœuf Mérite Ltée et de l'ADA. Il a été intronisé au Temple de la renommée ADA en 2007.

GASTON MARQUIS
1948-2016

Le 22 mai 2016, M. Gaston Marquis est décédé de manière subite, à l'âge de 67 ans. Le domaine de l'alimentation occupait une grande place dans sa vie et c'était une affaire de famille. Véritable homme d'équipe, M. Marquis savait s'entourer de gens qui contribuaient au succès de ses commerces. M. Marquis a fait ses débuts avec son épicerie de Luceville devenue un Metro en 1976. Par la suite, il a été impliqué de près ou de loin dans la gestion de plusieurs magasins sous la bannière Metro, comme le Metro Élite de 1980 à 1982. Le Metro Oka et le Metro Mont-Royal étaient ses derniers magasins.

Via cette tribune, l'ADA souhaite rendre hommage à tous ceux et celles qui ont travaillé de près ou de loin dans le secteur de l'alimentation et qui, malheureusement, sont décédés. N'hésitez pas à nous informer du décès de gens dans votre entourage. Nous aimerions leur rendre hommage.

Écrivez nous à : **info@adaq.qc.ca**

20 ANS

Loi sur l'équité salariale

Reconnaître le travail féminin à sa juste valeur

Équité salariale

Connaissez-vous vos obligations ?

La Loi sur l'équité salariale vise à corriger, à l'intérieur d'une même entreprise, les écarts salariaux qui résultent de la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois féminins. Cette discrimination fait en sorte que les caractéristiques des emplois féminins ne sont pas reconnues et rémunérées à leur juste valeur. Le principe de l'équité salariale est différent de celui de l'égalité salariale, qui veut un « salaire égal pour un travail égal ».

L'équité salariale exige plutôt que les personnes qui occupent un emploi féminin reçoivent une rémunération égale à celle obtenue par les personnes qui occupent un emploi masculin, différent mais de valeur équivalente. La Loi prévoit que vous devez notamment, à titre d'employeur, respecter quatre obligations.

Le calcul de la taille de votre entreprise

Vous devez calculer annuellement la taille de votre entreprise. Elle correspond à la moyenne du nombre de personnes salariées inscrites à votre registre d'employeur durant la période de référence prévue à la Loi. Cette période varie selon la date du début des activités de votre entreprise. Dès que vous atteignez une moyenne de dix personnes salariées ou plus, votre entreprise est assujettie à la Loi sur l'équité salariale.

L'exercice d'équité salariale

Lorsque votre entreprise atteint dix personnes salariées ou plus, vous avez quatre ans pour réaliser un exercice d'équité salariale. Par exemple, si votre entreprise comptait une moyenne de dix personnes salariées ou plus au cours de l'année civile 2012, vous devrez réaliser un exercice d'équité salariale et en afficher les résultats au plus tard le 31 décembre 2016.

L'évaluation du maintien de l'équité salariale

Après avoir réalisé un exercice d'équité salariale, vous devez évaluer le maintien de l'équité salariale **tous les cinq ans** pour vous assurer que les emplois féminins dans votre entreprise reçoivent toujours une rémunération égale à celle des emplois masculins équivalents.

ATTENTION !

L'évaluation du maintien et l'affichage qui en découle doivent toujours être effectués à la même date, tous les cinq ans, sans quoi ils n'auront pas de valeur légale. En principe, cette date s'établit à compter de la date du nouvel affichage de l'exercice d'équité salariale ou, s'il n'a pas eu lieu dans le délai prévu, à compter de la date à laquelle il devait avoir lieu.

La *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale*

La *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* est un formulaire en ligne à remplir chaque année ; elle vous permet de faire état de l'avancement des travaux d'équité salariale dans votre entreprise. Lorsque vous avez réalisé l'exercice d'équité salariale ou l'évaluation du maintien dans votre entreprise, n'oubliez pas de la mettre à jour. De cette façon, la CNESST sait que vous avez respecté vos obligations.

L'équité salariale : des bénéfices pour tous !

Soyez une entreprise de choix pour les personnes salariées du Québec. L'équité salariale :

- permet d'adopter des pratiques rentables en gestion des ressources humaines ;
- contribue à améliorer le climat, les relations de travail et la productivité ;
- favorise la rétention du personnel.

Pour obtenir plus d'information : 1 844 838-0808 ou cnesst.gouv.qc.ca/equite

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

cnesst.gouv.qc.ca

CNESST

61e CONGRÈS ANNUEL DE L'ADA

11, 12 et 13 novembre 2016
Fairmont Manoir Richelieu
La Malbaie

EN PLUS DES ACTIVITÉS PERMETTANT AUX PARTICIPANTS DE S'INFORMER SUR LES ENJEUX DE L'HEURE DANS L'INDUSTRIE, LE CONGRÈS DE L'ADA OFFRE ÉGALEMENT UN PROGRAMME TRÈS DIVERTISSANT.

VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Temple de la renommée (SMF) Spectacle de Lady'5	Temple de la renommée (détaillants) Spectacle du groupe Boogie Wonder Band	Spectacle de l'humoriste Simon Leblanc

Pour consulter le programme détaillé visitez : **www.adaq.qc.ca**

**La programmation peut être modifiée sans préavis.*

VENEZ RENDRE HOMMAGE AUX BÂTISSEURS DE VOTRE INDUSTRIE !

Chaque année, l'ADA reconnaît le travail des bâtisseurs du secteur de l'alimentation. Soyez des nôtres pour ces événements mémorables!

VENDREDI

Volet fournisseur

Jean-Pierre Léger
Ancien Président du Conseil
et chef de la direction
du Groupe St-Hubert

SAMEDI

Volet détaillant

Michel Poirier
IGA Poirier et fils
Hudson et St-Lazarre

Alain Sureau et Louise Boulianne
Dépanneur Saint-Félix (Beau-soir)
Saint-Félix-De-Valois

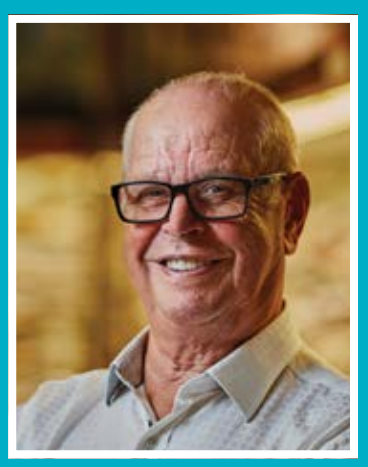

Wilfrid Collin
Supermarché Collin (Metro)
Chambly

Hommage posthume

Norman Girard
Ex-propriétaire du Supermarché
Norman Girard (Provigo) - Laval

COÛTS INSCRIPTION COMPLÈTE (AVANT TAXES)

Détaillant		
	Membre*	Non-membre
Dépanneur	700 $	900 $
Épicerie – de 6 000 pi²	900 $	1 100 $
Épicerie + de 6 000 pi²	1 100 $	1 300 $

Fournisseur	
Membre*	1 950 $
Non-membre	2 400 $

COÛTS INSCRIPTION À LA CARTE (AVANT TAXES)

	Détaillant	Fournisseur
Vendredi	350 $	750 $
Samedi	500 $	1 150 $
Dimanche	250 $	500 $

COÛTS INSCRIPTION ESCOUADE JEUNESSE (AVANT TAXES)

175 $ + taxes pour le premier enfant
125 $ + taxes pour les enfants additionnels

RÉSERVATION DES CHAMBRES

Sans frais : 1-800-441-1414
Code de réservation : ADAQ16

FORMULAIRE D'INSCRIPTION > 61e CONGRÈS ANNUEL DE L'ADA

11, 12 et 13 novembre 2016 – Fairmont Manoir Richelieu

CATÉGORIE

☐ Détaillant ☐ Fournisseur

INSCRIPTION COMPLÈTE

- ☐ Congrès annuel 3 jours
- ☐ Escouade jeunesse

INSCRIPTION À LA CARTE

- ☐ Vendredi
- ☐ Samedi
- ☐ Dimanche

Entreprise : _____

Nom et prénom (délégué(e)) : _____

Nom et prénom (conjoint(e)) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

ESCOUADE JEUNESSE

Nom et prénom (enfant) : _____ Âge : _____

Nom et prénom (enfant) : _____ Âge : _____

ALLERGIES ALIMENTAIRES

☐ Oui ☐ Non Précisez : _____

_____

PAIEMENT

Total avant taxes : _____

☐ Visa ☐ MasterCard ☐ Facturez-moi

Nom du détenteur : _____

N° de carte : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

Important

Vous devez réserver vos chambres directement auprès du Fairmont Manoir Richelieu avant le 10 octobre.

Annulation

Vous devez envoyer un avis écrit à l'ADA avant le 9 octobre afin de recevoir un remboursement complet moins les frais d'inscription de 75 $ perçus par délégué(e).

Retournez à **lgravel@adaq.qc.ca** ou par fax : **514.849.3021**. Aucun remboursement après le 10 octobre; les substitutions sont acceptées. Le paiement complet doit être fait pour que l'inscription soit valide. Les frais doivent être acquittés avant le 31 octobre.

SIAL Canada
L'INSPIRATION ALIMENTAIRE

SET Canada
L'INSPIRATION TECHNOLOGIQUE

Toronto

Le rendez-vous au plus grand salon de l'innovation alimentaire en Amérique du Nord

2 AU 4 MAI 2017
ENERCARE CENTER, TORONTO

900 exposants de **50** pays
15 000 visiteurs venus de plus de **60** pays
Plus de **30** ateliers et conférences

Visitez notre site internet **sialcanada.com**

Retrouvez-nous sur

COMEXPOSIUM

SIAL, une filiale du Groupe Comexposium

La collection des fêtes...

LOTO QUÉBEC

... une multitude d'idées-cadeaux!

CHRON

PATRON D'HIER OU LEADER D'AUJOURD'HUI?

LE LEADERSHIP : C'EST L'ART DE FAIRE FAIRE À QUELQU'UN QUELQUE CHOSE QUE VOUS VOULEZ VOIR FAIT, PARCE QU'IL A ENVIE DE LE FAIRE.

DWIGHT EISENHOER, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, 1953-1961

Ce n'est pas donné à tous d'être naturellement leader. La bonne nouvelle est qu'il est possible de le devenir mais, pour ce faire, il faut tout d'abord connaître son style naturel de leadership.

La qualité d'un leadership est déterminée par sa facilité à évoluer d'un style à l'autre, selon les situations et les individus. Il est donc important de bien identifier les leviers de sa personnalité sur lesquels asseoir son leadership. Le leadership se compose de quatre profils de personnalité très différents, mais complémentaires :

- **DIRIGER**
- **PARTICIPER**
- **DÉLÉGUER**
- **INFORMER**

Plusieurs gestionnaires ont naturellement tendance à embaucher des gens qui ont la même personnalité qu'eux. Toutefois, plus une équipe est formée de profils complémentaires, plus elle est performante.

Il est facile de définir son style et de découvrir celui des membres de son équipe. Il faut simplement apprendre à identifier son profil et celui de chacun des employés. C'est ce que le CSMOCA vous aide à réaliser dans le cadre de la formation « Gérant performant » offerte dans plusieurs régions du Québec. Nous serons également présents lors du congrès annuel de l'ADA où nous animerons un atelier qui vous permettra, en quelques questions, de situer votre style de leadership.

PAR EXEMPLE : QUE FERIEZ-VOUS DANS DE TELLES SITUATIONS ?

Un employé arrive en retard à répétition. Cependant, il s'agit de l'employé le plus performant de son rayon. Que faites-vous?

1. Vous demandez à son gérant de rayon de lui parler pour corriger la situation.
2. Vous lui parlez en compagnie de son gérant de rayon pour rectifier la situation.
3. Vous publiez un mémo dans la salle des employés pour faire part à tous les employés que les retards ne sont pas tolérés et vous consultez la gérante sur les candidats afin de sélectionner son remplaçant.

Vous devez combler le poste de gérante du rayon des fruits et légumes, car votre gérante quitte bientôt pour un congé de maternité. Que faites-vous?

1. Vous demandez à votre gérante de trouver son ou sa remplaçante et de le/la former avant son départ.
2. Vous consultez les membres de l'équipe de ce rayon pour savoir qui est intéressé à occuper ce poste et vous consultez la gérante sur les candidats et sélectionnez avec elle son remplaçant.
3. Vous nommez un remplaçant et vous attendez le départ de la gérante pour le ou la former vous-même.

Les réponses à ces deux exemples de cas en disent long sur votre style de gestion. Venez découvrir avec nous VOTRE STYLE DE LEADERSHIP NATUREL au congrès annuel de l'ADA!

Nadine Moranville
Chargée de projets
et des communications

CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation

IQUES

LA MAIN EST PLUS RAPIDE QUE L'ŒIL!

Si vous croyez qu'il est difficile de s'emparer de vos billets de loterie qui se retrouvent dans le tiroir vitré de votre comptoir, détrompez-vous. Plusieurs tentatives de vols se sont produites récemment.

Parmi les tentatives recensées, le suspect a acheté un journal dans le but d'avoir un outil pour camoufler ses gestes. Il a ensuite attendu que le caissier s'éloigne du comptoir et a profité de ce moment pour essayer d'ouvrir le tiroir où se trouvait le présentoir de loterie.

Heureusement, chez ce client, le tiroir était verrouillé! Le suspect n'a donc pas pu s'emparer des billets de loterie qui s'y trouvaient. Il a, malgré tout, réussi à prendre un autre produit situé près de la caisse.

IL NE VA PAS SANS DIRE QUE DES MESURES NÉCESSAIRES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE AFIN D'ÉVITER CE TYPE DE VOL, SOIT :

- Assurez-vous que le tiroir soit muni d'une serrure et que celui-ci soit toujours verrouillé.
- Ne laissez pas la clé dans la serrure.
- Ne surchargez pas les présentoirs avec des quantités trop élevées de billets de loterie.
- Vous pouvez disposer d'un échantillon de chaque sorte de billet dans le présentoir et conserver les autres dans un tiroir verrouillé et accessible seulement par le caissier.
- Gardez les comptoirs-caisse dégagés. Évitez les encombrements.
- Formez les caissiers à toujours surveiller leur caisse et à être encore plus vigilants lorsqu'ils doivent s'en éloigner temporairement.

La prévention des pertes s'effectue par différents contrôles et le plus petit de ceux-ci peut faire la différence. Bien que nous comptions sur nos employés pour nous aider à contrer les vols, il serait insensé de croire que ceux-ci peuvent tout voir. Souvenez-vous que la main est beaucoup plus rapide que l'œil!

Cynthia Breault
Groupe
Conseil VCS

LE 16 SEPTEMBRE 2016, LES DÉTAILLANTS ET LES GRANDS BRASSEURS DU QUÉBEC SE SONT RALLIÉS DERRIÈRE LA CAUSE : *PARTENAIRES POUR DES COMMUNAUTÉS PLUS SÉCURITAIRES*

Pour la deuxième année consécutive, les membres de l'Association des brasseurs du Québec, La Brasserie Labatt Limitée, Molson Coors Canada et Les Brasseries Sleeman ltée, se sont associés à la campagne nationale de Beer Canada : *Partenaires pour des communautés plus sécuritaires*.

De manière exceptionnelle, des entreprises concurrentes, les grands brasseurs, se solidarisent afin de sensibiliser le public québécois à la consommation responsable. Au Québec, parce que les détaillants sont les premiers intermédiaires entre les brasseurs et les consommateurs, la campagne a tablé sur leur précieuse collaboration. Cette année, ce nouvel appui des membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ) et du Conseil canadien de commerce de détail (CCCD) illustre bien le front uni que forment nos industries pour construire des communautés plus sécuritaires!

Lors de l'événement, les employés des brasseries participantes ont visité des centaines de magasins en alimentation, arborant les couleurs de la campagne et mettant à la disposition des clients des fiches informatives expliquant les responsabilités que nous partageons tous en matière de consommation responsable.

Bravo à tous les participants!

LA CULTURE DE LA DÉGUSTATION

Épouser la modération, c'est aussi cultiver le plaisir de la dégustation et, qui sait, également découvrir les produits légers ou sans alcool qu'ont à offrir les brasseurs et détaillants d'ici. La bière est la boisson préférée des Québécois d'où l'importance de cultiver des expériences de consommation positives!

FAIRE ÉQUIPE POUR S'ASSURER QUE LA BIÈRE SOIT VENDUE ET CONSOMMÉE DE FAÇON INTELLIGENTE

Partenaires pour des communautés plus sécuritaires est l'occasion de rappeler au public que les brasseurs et les détaillants sont des alliés dans le respect des lois en vigueur et participent tous à favoriser une culture de la dégustation de la bière. Il est bon de souligner que ceux qui sont aux premières lignes pour prévenir la consommation abusive, ce sont les employés des commerces où l'alcool est vendu.

Comme partenaires, ils s'engagent à :

- Ne pas vendre d'alcool en dehors des heures permises par la loi;
- Demander une pièce d'identité aux clients qui paraissent mineurs (l'âge légal pour consommer de l'alcool étant de 18 ans);
- Ne pas vendre d'alcool à un client en état d'ébriété;
- Ne pas vendre à un client soupçonné d'acheter de l'alcool pour une personne mineure;
- Maintenir un environnement sécuritaire.

PERPÉTUER LES BONNES HABITUDES

Les statistiques liées aux divers enjeux relatifs à la consommation d'alcool sont plus encourageantes qu'alarmantes. On sait, à titre d'exemple, que les statistiques d'accidents de conduite avec facultés affaiblies ont connu une baisse significative de 16 % depuis 2005. Les chiffres reflètent certes des progrès! Grâce à nos efforts à tous, nous perpétuons au Québec de saines habitudes!

PARTENAIRES POUR DES COMMUNAUTÉS PLUS SÉCURITAIRES

Les grands brasseurs du Québec s'unissent aux détaillants en alimentation afin de sensibiliser le public à la consommation responsable

De gauche à droite :

Rangée du haut : Patrice Léger Bourgoin, Directeur général, Association des brasseurs du Québec; Edith Walcott, Directrice générale des ventes, région ouest du Québec, La Brasserie Labatt Limitée; Florent Gravel Président, Directeur général, Association des détaillants en alimentation du Québec et Amélie Toupin, Directrice, opération des ventes, Les Brasseries Sleeman Ltée

Rangée du bas : François Lefebvre, Directeur, affaires corporatives, Québec et Atlantique, Molson Coors Canada et Nathalie St-Pierre, Vice-présidente – Québec, Conseil canadien du commerce de détail

Mention spéciale à Bruno Ménard et ses employés pour avoir mis à notre disposition une allée dans son IGA Louise Ménard du Complexe Desjardins. Un accueil chaleureux! Merci!

L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC

BIÈRE CANADA

VANCOUVER CONVENTION CENTRE
ÉDIFICE EST
LES 20 ET 21 MARS 2017

GROCERY & Specialty FOOD WEST

DE L'ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS –
L'EXPOSITION DU SECTEUR DE L'ÉPICERIE QUI RÉUNIT TOUT SOUS LE MÊME TOIT!

www.GSFShow.com
#GSFSHOW17

LE SAC DE PLASTIQUE : UN DÉBAT BIAISÉ

Le sac de plastique, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est apparu dans nos épiceries autour des années 1970. Ce sac léger, résistant et peu coûteux est fort apprécié des clients. Cependant, beaucoup de gens l'accusent d'être un danger pour l'environnement et une plaie pour l'humanité.

Les sacs de plastique au Québec

La réutilisation

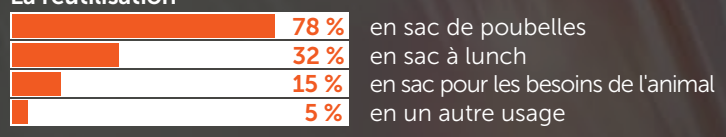

* Puisque les mentions sont multiples, le total excède 100 %

LE SAC DE PLASTIQUE AU QUÉBEC DANS LA DERNIÈRE ANNÉE

Depuis 2015, plusieurs villes ont mentionné vouloir bannir le sac de plastique uniservice. À l'hiver dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté une résolution demandant l'interdiction de ce type de sac sur son territoire, à partir du 22 avril 2018. Ainsi, Brossard a devancé la CMM en éliminant le sac de plastique léger le 1er septembre 2016. Plus récemment, la Ville de Montréal vient d'emboîter le pas en décrétant un bannis–sement pour le 1er janvier 2018.

Ces interdictions sont prématurées. Oui, elles partent d'une bonne intention, mais les données sur lesquelles les villes s'appuient sont erronées. De plus, l'industrie fait déjà de nombreux efforts pour réduire le nombre d'utilisations.

UNE INTERDICTION PRÉMATURÉE

L'ADA est favorable à la meilleure option. La grande question est : quelle est cette option? Avancée par un trop grand nombre d'élus, l'interdiction pure et simple n'est pas la solution magique. La situation qui entoure les sacs de plastique doit être analysée en profondeur.

Nous sommes très heureux du fait que Recyc-Québec mènera bientôt une analyse de cycle de vie (ACV) sur les sacs d'emplettes au Québec. Cela permettra de dresser un portrait réel de la situation et d'évaluer correctement les alternatives au sac d'épicerie conventionnel. L'ADA croit que les villes devraient attendre la publication de l'ACV avant de prendre toute décision légale.

UN SAC À USAGE UNIQUE : VRAIMENT?

Selon ses accusateurs, le sac de plastique serait un sac à usage unique. Donc, selon eux, tous les gens jettent leurs sacs de plastique directement à la poubelle. Il faut savoir que la réalité est bien différente. Seulement 5 % des gens jettent leurs sacs de plastique à la poubelle.

LES QUÉBÉCOIS : DES CHAMPIONS

De 2007 à 2010 :
52 % de réduction
dans l'utilisation de sacs

UNE INDUSTRIE DE BONNE FOI

Les épiceries et autres commerces québécois font des efforts pour réduire l'utilisation des sacs uniservices et ce travail a déjà porté ses fruits. Les Québécois sont les champions de la réduction des sacs d'emplettes en Amérique du Nord. De 2007 à 2010, l'emploi des sacs de plastique a diminué de 52 % et, parmi les sacs mis en circuit, 95 % sont réutilisés ou récupérés.

Le Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes, dont fait partie la tarification de 5 ¢, a donné des résultats probants. En souscrivant au Code, les commerces s'engagent à réduire le nombre de sacs uniservices distribués, à favoriser les sacs réutilisables, à encourager la réutilisation et la récupération, et à assurer un effort de sensibilisation auprès de la clientèle.

RAPPEL : IDENTIFICATION DU PRIX POUR LES SACS DE PLASTIQUE

L'une des mesures possibles pour limiter l'usage des sacs de plastique est l'imposition d'un frais de 5 ¢ le sac. Si vous le faites, sachez que ce 5 ¢ est taxable (TPS/TVQ). Par conséquent, vous devez clairement en identifier le prix, sinon vous vous exposez à devoir donner l'item. La solution la plus simple est de mettre une petite affichette à proximité de la caisse. Vous pouvez télécharger un exemple d'affiche sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.adaq.qc.ca/lois-et-reglements/

ACTUALITÉS DES TCAQ

Les Tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission de contribuer au développement de leur région par la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire. Ces Tables, régies par des conseils d'administration formés de représentants du secteur bioalimentaire, élaborent un plan stratégique de développement de leur région respective et coordonnent les travaux liés à sa mise en œuvre.

La concertation, c'est une des valeurs principales partagées par toutes les Tables. Chacune des 15 organisations régionales travaille avec les différents maillons de l'industrie : producteurs agricoles, transformateurs alimentaires, restaurateurs, épiciers, mais aussi intervenants de la fonction publique, du monde municipal, de l'éducation, de la finance, de l'emploi, etc. Bref, l'ensemble des acteurs du secteur bioalimentaire.

Chaque jour, les Tables s'adaptent et élargissent leurs horizons de travail pour prendre en compte les attentes des consommateurs et des acteurs de l'industrie. Les détaillants à la recherche de produits locaux peuvent faire appel à la Table de leur région.

LES ÉPICIERS DES CANTONS-DE-L'EST, FACILES À TROUVER!

Les Épiciers complices des Créateurs de saveurs Cantons et les Espaces boutiques sont dorénavant plus faciles à trouver avec le nouveau site Web de l'identifiant régional des Cantons-de-l'Est.

Depuis mai dernier, les consommateurs désirant trouver les épiceries mettant en valeur les produits locaux peuvent se rendre sur le site Web createursdesaveurs.com dans la section « Découvrir et déguster » et voir la carte au bas de la page.

Les nouvelles modalités du site Web offrent la possibilité de ne faire apparaitre que les Épiciers partenaires et tous les magasins apparaissent automatiquement. La carte permet également de géolocaliser les utilisateurs de téléphones intelligents ou d'ordinateurs fixes et d'afficher leur position.

Par cette démarche, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) désire accroitre l'accessibilité des produits de la région chez les épiciers qui mettent les produits locaux de l'avant.

Ce partenariat avec les épiceries de la région est d'ailleurs en croissance constante. À l'heure actuelle, ce sont 11 épiceries à grande surface et 15 épiceries à petite surface qui mettent de l'avant les produits de la région à l'aide de bavards de tablettes et d'affichages spéciaux. Ces partenariats permettent aux fournisseurs d'accéder plus facilement aux tablettes des épiceries et ces épiceries savent qu'elles peuvent compter sur le savoir-faire local pour satisfaire leurs clients curieux de découvrir de nouveaux produits.

UNE DÉMARCHE GAGNANTE POUR TOUS

Les partenariats entre les Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et les Épiciers complices ont démarré il y a quatre ans maintenant et les résultats sont probants. Année après année, de plus en plus de produits identifiés Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est sont vendus en épiceries et les épiceries renouvellent leur engagement à mettre les produits locaux de l'avant.

Les Épiciers complices profitent également des outils de visibilité mis à leur disposition avec l'affichage de leur logo lors d'événements, comme la Fête des Vendanges de Magog, ainsi que dans chacune des infolettres du CIBLE et sur le circuit Gourmand dans les Cantons de l'application BaladoDécouverte.

DU NOUVEAU SUR GOUTEZLANAUDIERE.CA

C'est avec beaucoup de fierté que le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière a lancé son nouveau site Web adaptatif. Désormais, toute la section produits et détaillants certifiés s'adapte pour une navigation optimale sur vos téléphones et vos tablettes. Sur la page du détaillant certifié, non seulement vous y retrouvez ses coordonnées, mais également la carte routière.

De plus, le blogue a été intégré au site Web, permettant de faire davantage de liens à l'intérieur d'un même site. Il va de soi que nous avons profité de l'occasion pour actualiser et mettre au goût du jour l'image du site.

Ainsi, avec près de 40 détaillants certifiés Goûtez Lanaudière!, nous sommes heureux de réaliser une promotion optimale de nos membres et de nos partenaires.

www.goutezlanaudiere.ca/detaillant

Vous êtes un détaillant lanaudois ou montréalais et aimeriez devenir un détaillant certifié Goûtez Lanaudière!? Communiquez avec madame Annie Cossette au 450-867-7773, poste 242.

OLYMEL

On nourrit le monde

depuis 25 ans